



CONSEIL MUNICIPAL de MÉDIS

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- Séance du 10 janvier 2018 -

Compte rendu sommaire

affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon convocations adressées dans les délais réglementaires, sous la présidence de Monsieur Yvon COTTERRE, Maire de Médis.

Etaient présents : MM./MMES ARNUT Magali – BOULÉTREAU Stéphane - BRILLET Jean - CANOVA Annick - COTTERRE Yvon - GERMAIN Daniel - GUÉNANTIN Marie-Laure - JEAN Bernard - NÉGER Ghislaine - PARONNAUD Fabienne - PINEAU Jean-Pierre - PLAT Angéline - POULAUD Isabelle - RENOUX Eric - SIMON Martine - THÉNEAU Michel.

Absents, excusés, représentés : Mmes/MM. ALEXIS Christophe - HUCHET Pierre (donne pouvoir à M. JEAN Bernard) - KUCHCIAK Eric - NOUGARÈDE Nathalie (donne pouvoir à Mme GUÉNANTIN Marie-Laure) - M. QUINTARD Claude (donne pouvoir à M. BOULÉTREAU Stéphane) - TILLET Delphine (donne pouvoir à Mme CANOVA Annick).

Nombre légal de Conseillers Municipaux : 23

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 16

Secrétaire de séance : M. Daniel GERMAIN

Date de convocation : 02/01/2018

Date d'affichage : 02/01/2018

A 19 h 30 Monsieur le Maire ouvre la séance, constate le quorum et suggère la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Daniel GERMAIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2017

Le compte rendu de la séance du 5 décembre 2017 est approuvé à 16 voix pour et 4 abstentions.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire fait part des informations suivantes :

- « Mme Martine SIMON, Présidente de Médis Animation et toute son équipe présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018 au Maire et à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ;
- Construction d'un groupe scolaire : nous travaillons en « temps masqué » pour les études de travaux mais aussi pour les demandes de financement. Suite à la demande d'aide financière auprès du Département, la Commission Permanente du Conseil Départemental lors de sa réunion du 22/12/2017 a décidé d'accorder une subvention en capital représentant 30% du montant HT de l'opération limité à 1 500 000 € soit une aide maximale de 450 000 € ;
- Le Proviseur du Lycée Cordouan de Royan adresse ses plus sincères remerciements pour la subvention de 40,00 € que le Conseil Municipal a consentie en faveur d'une élève de la Commune ;
- Le Conseil d'administration, les adhérents et M. Gérard Héduy, Président de Médis Accueil remercient le Maire ainsi que le Conseil Municipal pour la subvention accordée à l'association ;
- La Principale du Collège André Albert de Saujon tiens à remercier le Maire pour sa présence à la cérémonie des remises de diplômes (DNB et CFG session 2017) à leurs lauréats, cette manifestation était une première ;
- Mme Monique QUÉRON, Présidente de la Chorale de Médis adresse ses remerciements à Xavier pour avoir pensé à passer leur publicité sur l'écran lumineux de la mairie, à faire installer les chaises dans l'Eglise pour le concert de la chorale et aux agents du service technique qui ont réalisé le travail ;
- Le Chef du District de la DIRA à Saintes a transmis copie des courriers adressés le 22/12/2017 aux sociétés A.P.G. et Renault, suite à la constatation d'occupation du domaine public routier national. Le responsable du centre d'entretien et d'intervention de Saintes de la DIRA a rencontré le 19/12/2017 les gérants des 2 sociétés qui ont convenu de mettre un terme à ces occupations. En concertation avec la Direction des Transports Routiers de Voyageurs de la Région Nouvelle-Aquitaine, une étude de faisabilité pour le déplacement de l'arrêt de bus pourrait être envisagée ;

- M. le Maire fait part de l'arrêté ministériel du 27 septembre 2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de certaines Communes et par lequel la Commune de Médis n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} avril 2016 au 30 septembre 2016 ;
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Schéma Communautaire de la CARA en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement 2018-2019-2020 et le Schéma nautique territorial 2018-2019-2020 sont à leur disposition ».

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteurs : M. le Maire et M. BRILLET

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et M. BRILLET, Adjoint aux finances ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L 2312-1 ;

Vu l'article 4 du chapitre 3 « Débats et votes des délibérations » du règlement intérieur du conseil municipal ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 8 janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PREND** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018.

QUESTIONS ORALES ET/OU ECRITES

Question orale, texte de M. JEAN :

« Il y a quelques jours, à la salle de fêtes communale, une réunion publique sur la révision du PLU a eu lieu, comme l'oblige la procédure.

Cette réunion a réuni moins d'une trentaine de personnes, en comptant le petit quart des élus du conseil municipal, malgré un sujet de la plus haute importance pour l'avenir de Médis !!

Il est déplorable que les élus du conseil municipal n'y ont pas été conviés, pouvez- vous nous expliquer pourquoi l'annonce de cette réunion publique n'a pas été faite dans la presse, pour avertir les médisais ? »

Réponse de M. le Maire :

« Ce sujet d'importance concerne en priorité les Médisais. Or, l'annonce a été largement diffusée :

- affichage numérique : site internet, réseaux sociaux, écran affichage de l'accueil, panneau électronique (RN150) : 23 octobre 2017

- affichage papier : panneaux d'information de la commune : mise en place entre le 23 et le 27 octobre ».

Question écrite, texte de M. JEAN :

« En septembre 2016, je vous avais alerté sur l'état de la toiture de l'immeuble Labbé dont la commune a fait l'acquisition en viager, vous m'aviez à l'époque je vous cite : « remercié de mon intervention et vous deviez diligenter un artisan pour savoir s'il y avait un risque d'effondrement et lui faire réaliser un devis ». Depuis ce temps-là aucuns travaux n'ont été entrepris et ce je prédisais, est arrivé, la couverture et la charpente de l'arrière du bâtiment se sont effondrées, depuis plusieurs semaines sans aucune intervention de votre part, au moins pour sécuriser les abords, alors que les enfants pour se rendre à la cantine et les clients de l'épicerie passent dans le secteur. Quelles mesures de sauvegarde immédiates comptez-vous prendre pour sécuriser les lieux d'une part et sauver la bâtisse d'autre part ? »

Réponse de M. le Maire :

« « Nous ne ferons aucuns travaux sur ce bâtiment dont l'avenir est incertain. Nous avons mis en place un périmètre de sécurité. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 12.

Le Maire,
Yvon COTTERRE

